Image not found or type unknown

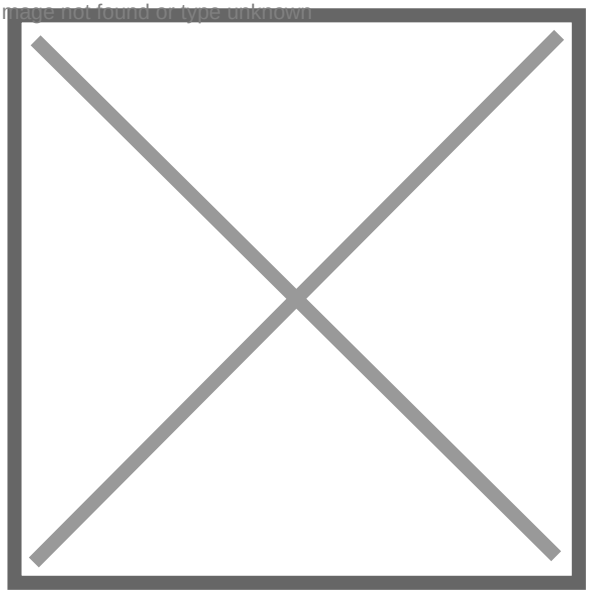

Report d'audience, demande faite à moitié, possibilité reprise?

Par **etoile57**, le **02/04/2011** à **12:22**

Bonjour,

Voilà j'ai récemment été assignée au TI et j'avais préparé une demande reconventionnelle car je trouvais que la demande faite par la partie adverse était abusive. Or après avoir entendu la requête du demandeur et ma réponse, le juge a souhaité reporter l'audience estimant qu'il me manquait des éléments pour mener à bien cette audience. Bien évidemment c'est tout bénéf pour moi, cependant je n'ai pas pu exposer tout ce que j'avais préparé, car je voulais notamment, en me basant sur son côté abusif, à ce que la demande de mon adversaire soit rejetée voire éventuellement demander des DI. Maintenant que l'audience est reportée, pensez-vous que je puisse toujours reformuler la même demande à la prochaine audience ? Et faut-il que je prépare de nouvelles conclusions à remettre au juge? Je précise juste que le juge possède déjà une copie de ma précédente demande reconventionnelle, ainsi que la partie adverse.
Je vous remercie de votre aide en voulant bien me répondre.

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **12:27**

oui, vous recommencez, la procédure est orale au TI

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés